

## Séance du 4 février 2020

L'An deux mil vingt, le quatre février à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 28 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

PRESENTS : Mrs MARTIN Bernard, ALLOY Jean-Claude, CARTE Jacques, CONFESSON Bruno, CHAPELLE Daniel, DAFFIX Roland, LAJOIE Patrick, LEHOURS Jean-Michel, MONGIS Gérard, Mmes BALICHARD Valérie, DENIS Annie, JOBERT Martine, JUILLARD Brigitte, MAILLARD Claudette.

ABSENTS : Mmes CHARTIER Nathalie, GIRAUDET Laurette, LAURENT Laëtitia, excusées.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### 1. FINANCES

#### PREPARATION DU BUDGET 2020 ORIENTATIONS BUDGETAIRES

##### → Travaux et budget COMMUNE 2020

Annie DENIS, Adjointe aux finances informe l'assemblée que la remontée des besoins a été examinée par la commission des finances du 28 janvier 2020. Toutes les opérations ont été prises en compte et seront inscrites au budget primitif 2020, à savoir :

<b>INVESTISSEMENT 2020</b>		
<b>DESIGNATION</b>	<b>Op. Article</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>VRD</b>		
2018 – Rue de la République	184/2315	6 500,00
2019 -Trottoirs rue des Rossignols,rues du Marchand, de l'Ane, les Berthomiers, groupe scolaire, pôle culturel, chemin de Miquet	184/2315	48 960,00
2020 - Passages PMR de la Poste au champ de Foire, stationnement Champ de Foire, Rue Baylot Dubost Lot. E Guillaumin, Bandes podotactiles	184/2315	23 010,00
<b>S/Total</b>		<b>78 470,00</b>
<b>ACQUISITION DE MATERIELS</b>		
<b>MAIRIE</b>		
informatique/téléphonie	176/2183	15 000,00
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
Potelets, bancs, toutounet, poubelle tri cimetière	176/2188	6 980,00
<b>ATELIERS MUNICIPAUX</b>		
tondeuse	176/2188	2 500,00
triflash	176/2188	1 000,00
tronçonneuse	176/2188	1 000,00
transpalette	176/2188	400,00

<b>VEHICULES</b>		
remplacement véhicule	198/2182	10 000,00
	<b>S/Total</b>	<b>36 880,00</b>
<b>DIVERS</b>		
<b>VILLAGES ETAPES</b>		
RIS + signalétique	176/21752	4 500,00
	<b>S/Total</b>	<b>4 500,00</b>
<b>BATIMENTS</b>		
<b>SERVIES TECHNIQUES</b>		
crépis	175/2313	21 600,00
	<b>S/Total</b>	<b>21 600,00</b>
<b>GROS TRAVAUX</b>		
Liaison Batardeau/C de Richemont Pôle social	215/2315	}   153 770,00
2ème Aire de camping-cars	215/2315	
VRD Batardeau/C de Richemont	215/2315	
3è ACTION Abords du cimetière	215/2315	158 000,00
Ancienne Salle des Fêtes	225/2313	17 500,00
	<b>S/Total</b>	<b>329 270,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>470 720,00</b>

## **FONCTIONNEMENT 2020**

<b>DIVERS</b>		
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
panneaux villes fleuries	60633	720,00
plantation arbres	60628	1 010,00
<b>ESPACES VERTS</b>		
stade	61521	7 000,00
fleurissement	60628	7 000,00
<b>MANIFESTATIONS</b>		
déco Noël	60628	4 000,00
feu d'artifice	6232	9 000,00
Autres (concours photos, vitrines) fanions	6232	1 300,00
divers spectacles ECC	6574	20 000,00
livres bibliothèque	6065	1 500,00
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>		
Formation AIPR	6184	2 000,00
Vêtements EPI	60636	2 000,00
<b>VEHICULES</b>		
Entretien véhicules	61551	10 000,00
<b>BATIMENTS</b>		
<b>DIVERS BATIMENTS</b>		
diagnostics amiante	615221	1 000,00
<b>GROUPE SCOLAIRE</b>		
remplacement des plaques de plexi	60632	2 500,00
plaques de signalisation	60632	1 000,00
<b>HALLE DES SPORTS</b>		
Modif. Vestiaires arbitres	615221	2 500,00
panier basket	60632	1 500,00
<b>ECC</b>		
changement vitre salle restaurant	615221	3 100,00
repeindre couleur rouge	60632	1 900,00

<b>MAIRIE</b>		
mur et plafond billard	615221	4 900,00
<b>RELAIS DE L'AMITIE</b>		
changement luminaire grande salle	60632	1 000,00
pancartes de signalisation	60632	300,00
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>		
divers travaux d'aménagement	60632	1 000,00
<b>POLE SOCIAL</b>		
démolition cheminée et reprise toiture	615221	554,00
<b>MAISON DES ASSOCIATIONS</b>		
changement du sol	60632	4 000,00
<b>LOGEMENTS GENDARMERIE</b>		
réfection logement 103	615228	41 000,00
remplacement des chaudières	615228	10 000,00
<b>CIMETIERE</b>		
pancarte ossuaire et peinture	60632	200,00
<b>LOCAL ANNEXE STADE STABILISE</b>		
construction WC PMR	60632	5 000,00
changement compteur électrique	60632	500,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>147 484,00</b>

Annie DENIS, adjointe aux finances, présente les subventions et participations validées par la commission des finances en date du 28 janvier 2020, à savoir :

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

article 6574

ASSOCIATIONS	Année 2020	
	Montant	BONUS
<b>ASSOCIATIONS MONTMARAULOISES</b>		
ACCA	200	
CATM MONTMARAULT	200	
123 PETITS POINTS	200	50
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200	50
APM	200	50
ANIM'EMERAUDE	200	
CLUB DE L'AMITIE	200	
CONFRERIE PATE AUX P DE T	200	50
FNATH Accidentés du travail	200	50
UDSP 03 JSP DE MONTMARAULT	200	
LES NOSTALGIQUES DES PLANCHES	200	
ENSEMBLE ET SOLIDAIRE UNRPA	0	-
WOLF KAN TRIBE SPIRIT	200	50
ASM MULTISPORTS LOISIRS	200	50
ASM BILLARD	200	50
UNION SPORTIVE CŒUR D'ALLIER	200	50
ASM HAND	200	
ASM PETANQUE	200	50
GENERATION DETENTE MONTMARAULT	200	50
DANCE ATTITUDE	0	-
ENERGYM	200	50

JUDO KWAI BOURBONNAIS	200	50
LADY DANCE	200	50
LA MONTMARAUPTOISE	200	50
MONTMARAUPT DENTELLE	200	50
MONTMARAUPT VELO NATURE	200	50
UCAM	200	50
AMICALE LAIQUE	200	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200	
<b>Sous Total</b>	<b>5400</b>	<b>900</b>

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

article 6574

		Année 2020	
ASSOCIATIONS	Montant	BONUS	
FANFARE MUNICIPALE	288		
<b>Sous Total</b>	<b>288</b>	<b>0</b>	
AUTRES ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES			
AGRETAM	18000		
MONTMARAUPT ANIMATIONS	4300		
MONTMARAUPT ANIMATIONS	20000		
<b>Sous Total</b>	<b>42300</b>	<b>0</b>	
AUTRES ASSOCIATIONS A DOMINANTE PARTICIPATIVE			
COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE DE L'ALLIER	320		
FONDS D'AIDE A L'INSERTION DES JEUNES	550		
FSL CONSEIL DEPARTEMENTAL	530		
IFI 03 46€/apprenti	598		
UDAAR 03	0		
<b>Sous Total</b>	<b>1998</b>		
DIVERS	8000		
<b>TOTAL</b>	<b>57986</b>	<b>900</b>	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>58 886,00</b>	

## DETAIL DES PARTICIPATIONS

article 65548

Structure	Prév. 2020
ALLIER A LIVRE OUVERT	230,00
ASSOCIATION DES MAIRES	520,00
ATDA	2 000,00
DIVERS	2 000,00
FREDON FDGPCE ENNEMIS DES CULTURES	230,00
OGEC 530€/enf.	12 190,00
SIDCFAR LE MONTET	350,00
SDE 03 (cotisation)	283,00

<b>SDE 03</b>	74 610,00
<b>SPA</b>	1 850,00
<b>SRPIC</b>	110 000,00
<b>SYNDICAT DU COLLEGE</b>	30 000,00
<b>CENTRE SOCIAL RURAL</b>	2 200,00
<b>Conseil National des Villes Fleuries</b>	175,00
<b>Village Etape</b>	2 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>238 838,00</b>

## LES TAXES 2020

### → TAUX D'IMPOSITION

Annie DENIS, adjointe aux finances, rapporte à l'assemblée que la commission propose de reconduire les taux d'imposition de 2019, à savoir :

TH	20.56%
TFB	12.90%
TFNB	29.31%

Le conseil municipal vote les taux à l'unanimité.

## 2. PERSONNEL

### - RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENGAGEMENT :

Dans le cadre de la délibération du 30 juillet 2019 concernant le recrutement de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984), Bruno CONFESSON, adjoint au personnel, informe l'assemblée du renouvellement des contrats d'engagement pour une période de 6 mois consentis à Mr Michel LEVAVASSEUR et Mr Anthony CLUZEL à compter respectivement du 1<sup>er</sup> mars et du 1<sup>er</sup> avril 2020.

### - RECRUTEMENT :

Dans le cadre du départ en retraite de la secrétaire générale actuelle, Bruno CONFESSON informe l'assemblée que la candidature de Madame Hélène de BOUILLE a été retenue. Madame Hélène de BOUILLE sera placée en position de détachement auprès de la commune de MONTMARAULT au poste de Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire, échelon 8, indice brut 506 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE la création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020,
- DECIDE de modifier à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, la délibération du 11 juin 2019 concernant le RIFSEEP en intégrant le grade de Rédacteur comme suit :

Groupe de fonction	Cadre d'emploi	Fonction	Montants annuels maximum de l'IFSE	Montants annuels maximum du CIA
B2	Rédacteur	Service Administratif	8 000€	2000€

- DEMANDE à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés qui s'impose pour le recrutement par détachement de Mme Hélène de BOUILLE.

### **3. TRAVAUX**

#### **- CCAB Liaison de Richemont/Batardeau Pole Social :**

##### **AVENANT N°1- LOT N°1 VRD**

Monsieur le Maire rapporte au Conseil la décision prise dans le cadre du CCAB Aménagement de la liaison de Richemont/Batardeau/ Pole social, à savoir la réalisation en plus d'une rampe PMR devant un commerce et le remplacement du revêtement bi-couche par de l'enrobé sur l'aire de camping-car.

Le montant de l'avenant concernant le lot n° 1 VRD de l'entreprise SIORAT s'élève à 5246.00€ HT soit 6295.20€ TTC.

#### **- 3<sup>ème</sup> ACTION DU CCAB Les abords du cimetière phase 1 – AVENANT N°1 à la Maîtrise d'Oeuvre**

Dans le cadre du CCAB et plus précisément de la troisième action « Les abords du cimetière», le cabinet BTM Etudes a été retenu lors de la réunion du Conseil du 10 décembre 2019.

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre. Etant donné que le montant des aménagements est réduit de 300 000€ HT à 178 000.00€ HT, le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre est donc ramené de 18 000.00€HT à 13 000.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'avenant n° 1 à la Maîtrise d'œuvre présenté par le Cabinet BTM pour un montant de 13 000.00€HT, soit 15 600.00€TTC.

#### **1) - 3<sup>ème</sup> ACTION DU CCAB LES ABORDS DU CIMETIERE**

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> contrat communal d'aménagement de bourg, l'aménagement des abords du cimetière correspond à la troisième action programmée en 2018. L'objectif principal de cette troisième action est de :

- Créer une liaison douce entre les quartiers résidentiels, le Cimetière et la Zone commerciale (via la Rue du Cimetière);
- Mettre la Rue du Cimetière en sens unique;
- Offrir un espace de stationnements aisé aux abords du Cimetière;
- Construire des Toilettes publiques et offrir un espace pour l'implantation d'une maison funéraire ;
- Permettre l'extension du Cimetière et la création d'un futur Cimetière paysager ;
- Prévoir une voie de contournement de l'autre côté de Cimetière permettant un accès à l'extension du Cimetière ainsi qu'à une potentielle nouvelle zone résidentielle (sens unique complémentaire).

Les travaux de la phase 1 de l'aménagement des abords du cimetière consisteront à l'implantation d'un espace de stationnement, à l'amorce d'une voirie à double sens et la réalisation d'une voie piétonne.

L'estimation des travaux hors réseaux de la phase 1- s'élève à :

- Travaux : **177 884.95€ HT soit 213 461.94€ TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet tel que définis ci-dessus et l'inscription des dépenses au budget 2020 de la phase 1 du projet,
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous,

<b>DEPENSES</b>	<b>177 884.95€HT</b>	
<i>Conseil Départemental</i>	53 365.49€	30%
<i>DETR sur sécurité (montant 11 217.80€ HT)</i>	2 019.20€	45% diminué du coef. de solidarité 0.40 soit 18%
<i>Amendes de police sur sécurité</i>	?	
<i>Autofinancement</i>	122 500.26€	

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Contrat Communal d'Aménagement de bourg auprès du Conseil Départemental.

## **2) 3<sup>ème</sup> ACTION DU CCAB LES ABORDS DU CIMETIERE**

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> contrat communal d'aménagement de bourg, l'aménagement des abords du cimetière correspond à la troisième action programmée en 2018. L'objectif principal de cette troisième action est de :

- Créer une liaison douce entre les quartiers résidentiels, le Cimetière et la Zone commerciale (via la Rue du Cimetière);
- Mettre la Rue du Cimetière en sens unique;
- Offrir un espace de stationnements aisé aux abords du Cimetière;
- Construire des Toilettes publiques et offrir un espace pour l'implantation d'une maison funéraire ;
- Permettre l'extension du Cimetière et la création d'un futur Cimetière paysager ;
- Prévoir une voie de contournement de l'autre côté du Cimetière permettant un accès à l'extension du Cimetière ainsi qu'à une potentielle nouvelle zone résidentielle (sens unique complémentaire).

Les travaux de la phase 1 de l'aménagement des abords du cimetière consisteront à l'implantation d'un espace de stationnement, à l'amorce d'une voirie à double sens et la réalisation d'une voie piétonne.

L'estimation des travaux hors réseaux de la phase 1- s'élève à :

- Travaux : **177 884.95€ HT soit 213 461.94€ TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet tel que définis ci-dessus et l'inscription des dépenses au budget 2020 de la phase 1 du projet,
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous,

<b>DEPENSES</b>	<b>177 884.95€HT</b>	
<i>Conseil Départemental</i>	53 365.49€	30%
<i>DETR sur sécurité (montant 11 217.80€ HT)</i>	2 019.20€	45% diminué du coef. de solidarité 0.40 soit 18%
<i>Amendes de police sur sécurité</i>	?	
<i>Autofinancement</i>	122 500.26€	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

### **3) 3<sup>ème</sup> ACTION DU CCAB LES ABORDS DU CIMETIERE**

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> contrat communal d'aménagement de bourg, l'aménagement des abords du cimetière correspond à la troisième action programmée en 2018. L'objectif principal de cette troisième action est de :

- Créer une liaison douce entre les quartiers résidentiels, le Cimetière et la Zone commerciale (via la Rue du Cimetière);
- Mettre la Rue du Cimetière en sens unique;
- Offrir un espace de stationnements aisé aux abords du Cimetière;
- Construire des Toilettes publiques et offrir un espace pour l'implantation d'une maison funéraire ;
- Permettre l'extension du Cimetière et la création d'un futur Cimetière paysager ;
- Prévoir une voie de contournement de l'autre côté du Cimetière permettant un accès à l'extension du Cimetière ainsi qu'à une potentielle nouvelle zone résidentielle (sens unique complémentaire).

Les travaux de la phase 1 de l'aménagement des abords du cimetière consisteront à l'implantation d'un espace de stationnement, à l'amorce d'une voirie à double sens et la réalisation d'une voie piétonne.

L'estimation des travaux hors réseaux de la phase 1- s'élève à :

- Travaux : **177 884.95€ HT soit 213 461.94€ TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet tel que définis ci-dessus et l'inscription des dépenses au budget 2020 de la phase 1 du projet,
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous,

<b>DEPENSES</b>	<b>177 884.95€HT</b>	
<b>Conseil Départemental</b>	53 365.49€	30%
<b>DETR sur sécurité (montant 11 217.80€ HT)</b>	2 019.20€	45% diminué du coef. de solidarité 0.40 soit 18%
<b>Amendes de police sur sécurité</b>	?	
<b>Autofinancement</b>	122 500.26€	

- **SOLLICITE** une subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

\*\*\*\*\*

### **- REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE AU POLE SOCIAL DEMANDE DE SUBVENTION AU SDE 03**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de remplacement de la chaudière gaz du Pôle Social datant des années 80 par une chaudière gaz à condensation qui s'élève à 8 435.40€TTC (7 029.50€ HT),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le changement de cette chaudière,
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessous,

<b>MODERNISATION CHAUDIERE GAZ</b>		
Poste	Montant € HT	Pris en Charge
Dépose	252,00 €	NON
Chaudière	4 549,60 €	OUI
Ventouse	430,92 €	OUI
Alimentation GAZ	287,75 €	OUI
Raccordement Hydraulique	1 091,52 €	OUI
Electricité	186,71 €	OUI
Mise en Service	168,00 €	OUI
Fournitures Supplémentaires	63,00 €	OUI
<b>TOTAL devis HT</b>	<b>7 029,50 €</b>	
<b>TOTAL Eligible subvention</b>	<b>6 777,50 €</b>	
<b>Subvention Modernisation (20% du montant HT des travaux éligible plafond 3 500 € par chaudière)</b>	<b>1 355,50 €</b>	
<b>Autofinancement</b>	<b>5674.00€</b>	

- SOLLICITE une aide à la maîtrise d'énergie par la conversion et la modernisation de chaufferies auprès du SDE 03.

#### **4. - E.P.F. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GARDIENNAGE**

##### **Mise à disposition pour travaux, usage communal, gestion locative et usage par des tiers**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a confié à l'EPF-SMAF AUVERGNE l'acquisition de l'immeuble cadastré AD n°92, situé rue du Cimetière, dans le cadre du projet de l'aménagement des abords du cimetière.

Il donne lecture du projet de convention de gardiennage à intervenir avec l'EPF-SMAF AUVERGNE pour permettre à la commune de prendre possession, à titre transitoire, des biens mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la durée de la présente convention, pour 10 ans soit jusqu'en 2026.

Les termes de la convention prévoient notamment les dispositions suivantes :

- La mise à disposition du bien entraîne systématiquement et impérativement le transfert du gardiennage dudit bien au sens juridique du terme, ce que le preneur reconnaît et accepte expressément.
- L'EPF-Smaf AUVERGNE confère tous pouvoirs au preneur pour déterminer l'usage, le contrôle et la direction du bien mis à disposition.
- La commune se garantira par contrats d'assurance contre l'ensemble des risques résultant de ses interventions dans le cadre de la mise à disposition.
- La commune s'engage à tenir l'EPF-Smaf AUVERGNE informé de tout événement ou incident survenu dans les lieux mis à disposition.
- La commune assurera la gestion financière des frais induits par sa mission dans le cadre réglementaire auquel sont soumises les collectivités locales,
- L'issue de la convention interviendra au plus tard au jour de la signature de l'acte de vente par l'EPF-SMAF AUVERGNE à la commune.
- La commune s'engage à racheter le bien avant son affectation à son usage définitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'ensemble des dispositions de la convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **5. ATDA AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 juin 2018 par laquelle la convention confiant l'instruction des autorisations d'urbanisme à l'ATDA a été renouvelée.

Dans le cadre de nouvelles dispositions règlementaires et notamment l'article 28 du RGPD qui impose que le contrat conclu entre le responsable de traitement (votre commune) et le sous-traitant (ATDA) comporte les informations suivantes : objet et durée du traitement, nature et finalité du traitement, type de données à caractère personnel et catégories de personnes concernées, obligations et droit du responsable de traitement, obligations du sous-traitant en matière de protection des données ... l'ATDA propose l'avenant n° 1 à la convention du 18 juin 2018.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 18 juin 2018 avec l'ATDA.

## **6. ASSAINISSEMENT - adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018**

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

### **→ MOTION ADM03 / AMR03 – RÉORGANISATION DES SERVICES LOCAUX DE LA DGFIP DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, soutient la motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural adopté le 30 septembre 2019 par l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier.

## **MOTION CONTRE LE DEMANTELEMENT DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL**

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre...) et le conseil aux élus.

Pour le département de l'Allier, ce projet prévoit à ce jour la fermeture de 9 trésoreries : Bourbon l'Archambault, Cérilly, Commentry, Dompierre-sur-Besbre, Lapalisse, le Montet, Montmarault, Saint-Pourçain-sur-Sioule et Varennes-sur-Allier.

La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de « points de contact » dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées. Ce projet de restructuration prévoit notamment pour l'Allier :

- 5 services de gestion comptable
- 11 conseillers des collectivités locales
- 19 accueils de proximité

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier (ADM03) et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier (AMR03) soulignent :

- l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les communes rurales, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité
- la nécessité de conserver pour les usagers un service de proximité

Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves et après en avoir délibéré,

L'ADM03 et l'AMR03 :

- S'OPPOSENT à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- EXPERIMENT leur inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur / comptable,
- REAFFIRMENT l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,

L'ADM03 et l'AMR03 ne sont pas opposées à toute évolution mais demeureront néanmoins extrêmement vigilantes sur ce projet de restructuration des services des finances publiques de l'Allier.

\*\*\*\*\*

☞ Des problèmes de poubelles ont été signalés rue Jean Jaurès. Celles-ci sont pleines et cela fait mauvais effet dans cette rue. Il est demandé plus de civisme de la part des utilisateurs des containers à poubelle.

☞ **Valérie BALICHARD** informe le Cm de sa présence à l'assemblée générale des donneurs de Sang de la région de Montmarault. La Présidente, Mme Boulicaud a remercié la commune pour le prêt de l'espace Capdevielle. L'association regroupe 18 communes réparties autour de Montmarault et le nombre de dons est en hausse. La présidente souligne que le forum des associations organisé en septembre a permis de sensibiliser 18 Personnes au don du sang.

↳ **Bruno CONFESSON** informe le Cm que les agents techniques ont demandé un entretien avec M le Maire et lui-même. Cette réunion se tiendra le 20 février.

La séance est levée à 21 heures 45.

NOM-PRENOM	SIGNATURES	NOM-PRENOM	SIGNATURES
<b>MARTIN</b> Bernard		<b>MAILLARD</b> Claudette	
<b>CONFESSON</b> Bruno		<b>CARTE</b> Jacques	
<b>BALICHARD</b> Valérie		<b>GIRAUDET</b> Laurette	Excusée
<b>DENIS</b> Annie		<b>MONGIS</b> Gérard	
<b>LAJOIE</b> Patrick		<b>CHARTIER</b> Nathalie	Excusée
<b>ALLOY</b> Jean-Claude		<b>DAFFIX</b> Roland	
<b>CHAPELLE</b> Daniel		<b>JOBERT</b> Martine	
<b>JUILLARD</b> Brigitte		<b>LEHOURS</b> Jean-Michel	
		<b>LAURENT</b> Laetitia	Excusée